

République Française
MAIRIE DE SAINT – FLOXEL

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2024 A 20HEURES 30 MINUTES**

L'an deux mil vingt-quatre,

le trois du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mme FERREY Floriane, M.FORTIN Denis, M. GUESDON Mikaël, M. GUILBERT Joël, Mme LECARPENTIER Christelle, Mme LEMIERE Isabelle, M. LE TOUTEN Loïc, M. ONFROY Jacques
Absents excusés : Mme FRIGOT Stéphanie (pouvoir à Mme LECARPENTIER Christelle), Mr LEFEVRE Antoine
(Pouvoir M. GUESDON Mikaël) et Mme MONTAGNE Émilie (pouvoir Mr FORTIN Denis)

Secrétaire de séance : Mme FERREY Floriane

Pour débiter la séance, Monsieur le Maire renouvelle les sincères condoléances du Conseil Municipal ainsi qu'une pensée pour Thibault, fils de M FORTIN Denis, conseiller Municipal.

M. FORTIN Denis remercie le Conseil Municipal ainsi que toutes les personnes qui leur ont apportées leur soutien et également versées des dons à l'Association UNAFAM.

Approbation du compte rendu du 29/04/2024

Le compte rendu a été approuvé par 11 voix « pour »

Délibération mission CDHAT projet rénovation du presbytère

Monsieur le Maire propose d'accepter la mission du CDHAT concernant l'étude technique et financière de remise en état du logement de l'ancien presbytère pour un coût de 6 500€.

Le conseil Municipal approuve, par 11 voix « pour »,

Délibération accordant délégation pour admettre les faibles créances en non valeurs (créances inférieures à 100€)

Le conseil Municipal approuve, par 11 voix « pour »,

Délibération Avenant 1 à la convention de délégation de compétence en matière de gestions des eaux pluviales.

Concernant cette délibération, le conseil municipal a décidé d'approuver l'avenant 1 concernant les AC (allocation compensatoire)

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix « pour ».

Délibération adhésion à l'association des Maires de France

Au vue des différents démarchages, fraudes et autres arnaques qui peuvent circuler Mr le Maire propose aux membres du conseil de souscrire à l'association des Maires de France (A.M.F), association créée en 1903 reconnue d'utilité publique en 1933, elle œuvre pour préserver l'intérêt des communes, son adhésion est de 77€ et il a également proposé l'adhésion à celle des Maires de la Manche (A.M.M) pour 24.44€.

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix « pour ».

Délibération pour le renouvellement du contrat de concession à GRDF

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec GRDF pour une durée de trente ans à compter du 01 janvier 2025 pour les réseaux de Gaz situés sur la commune.

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix « pour ».

Délibération sur le dispositif « France ruralités revitalisation »

Mr le Maire a proposé à l'assemblée de permettre aux repreneurs ou créateurs d'entreprise sur la commune d'être exonéré de taxe foncière pendant 5 ans et d'un abattement dégressif sur 3 ans,

Le Conseil Municipal approuve avec 11 voix « pour ».

Organisation repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le 05 octobre 2024, et sera confectionné par M. Cyrille LECONTE, traiteur à MONTEBOURG qui a fait des propositions de menus, les membres du Conseil Municipal ont ainsi fait leur choix.

Demande de subventions

- Association des parents d'élèves de l'école notre dame : 0€
- Téléthon : 0€
- Comité des fêtes de Saint-Florel : 200€

Informations et communications diverses

- Le cotentin a proposé de modifier l'itinéraire des chemins de randonnée passant dans la commune, il est également demandé à ce que la commune se charge des balisages et fléchages sur leur territoire. Mr le Maire demande si des conseillers seraient intéressés pour suivre une formation balisage avec M. EMILE de l'office du tourisme du Cotentin
Il faudra ensuite veiller à son maintien en état.
- La Mairie a reçu des remerciements de la part du club de gym volontaire de MONTEBOURG pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion de son goûter annuel.
- Remerciement également de la part de l'association « Rêves » pour le versement de la subvention, cela a contribué à la réalisation de 69 rêves cette année.
- La Mairie a également reçu 2 pétitions l'une concernant la vitesse excessive de la Rue Saint Clair, Mr le Maire a répondu qu'une étude était en cours par l'Agence Routière Départementale de VALOGNES. La deuxième pétition concernant la dégradation de bâtiment laissé à l'abandon au 154 rue Saint-Clair, aujourd'hui le courrier de M le Maire adressé le 03/05/2024 aux héritiers reste toujours sans réponse.
- M le Maire informe que concernant les dépôts emmenés sur la parcelle A743, afin de combler un fossé, le propriétaire a reçu un courrier de la DDTM lui ordonnant de remettre en état le terrain avant le 31 octobre 2024 sous peine de sanction.
- Suite à la démission de l'employé communal une annonce « poste à pourvoir » a été déposée, à ce jour la mairie a reçue 3 candidatures.
- L'entreprise 2L Paysage est actuellement sur la commune pour les travaux de débroussaillage.
- M le maire fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'à compter de ce jour, lors d'une location de salle des fêtes la clé de la réserve ne sera plus laissée aux mains des loueurs car il y est toujours constaté du désordre, cette pièce servant de dortoir aux enfants ou adultes, n'est pas équipée ni de fenêtres, ni d'issue de secours, M le maire ne souhaite en aucun cas être tenu responsable de quelques accidents que ce soit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45